

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Lundi, le 13 novembre 2017, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	Mme la conseillère	Sylvie Larouche
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Philippe Dufour
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

273-2017

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

1.0 PENSÉE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 13 NOVEMBRE 2017.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2017.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

4.1 Fonds Péribonka – Projets locaux – Résolution d'appui.

4.2 Vente d'un terrain – Lot 17-1 (et parcelle adjacente), Rang 2 est, Canton Falardeau – Autorisation de signatures.

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE :

5.1 Entente de services avec un centre d'urgence 9-1-1 - MRC du Fjord-du-Saguenay et municipalités locales – Autorisation de signatures.

5.2 Formation – Pompiers – Demande d'aide financière.

6.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :

6.1 Demande de dérogation mineure – Municipalité de Saint-David-de-Falardeau – Lot 17-1, Rang 2 est, Canton de Falardeau – Intersection Saint-David / du Chalet - Position finale– 6087-00-3713.

7.0 CORRESPONDANCE.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES :

8.1 Motion de félicitations – MM. Lucien Fillion et Gilles Bilodeau.

8.2 Réseau Biblio – Politique d'abonnement.

8.3 Office municipal d'habitation de Saguenay.

9.0 COMITÉS :

9.1 Nominations.

10.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2017, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

274-2017

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

275-2017

Fonds de gestion de mise en valeur du territoire – Résolution d'appui.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie la demande d'aide financière du Regroupement au Coin des pêcheurs présentée à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans les cadres du Fonds de gestion de mise en valeur du territoire, pour aider à l'accessibilité des propriétés du secteur du kilomètre 13.8 sur la route du Valinouët. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

276-2017

Vente d'un terrain – Lot 17-1 (et parcelle adjacente), Rang 2 est, Canton Falardeau – Autorisation de signatures.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite vendre un terrain à l'intersection de la rue du Chalet et du boulevard Saint-David (Lot 17-1), Rang 2 est, Canton de Falardeau et une parcelle adjacente afin qu'il y soit construit une pharmacie ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité fixe par la présente résolution, le prix de vente avant taxes à 20 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'une clause résolutoire devra apparaître à l'acte de vente obligeant la construction d'une pharmacie à l'intérieur d'un délai de 18 mois.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la vente du lot 17-1 et d'une parcelle adjacente, Rang 2 est, Canton de Falardeau, le tout selon les modalités indiquées ci-haut. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

277-2017

Entente de services avec un centre d'urgence 9-1-1 - MRC du Fjord-du-Saguenay et municipalités locales – Autorisation de signatures.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'assurer de maintenir les services d'un centre d'urgence 9-1-1 en vertu des articles 52.1 et suivants de la *Loi sur la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que ce genre de centre d'urgence possède un certificat de conformité valide et délivré par le ministère de la Sécurité publique en vertu du *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appel d'urgence* ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que ce centre d'urgence 9-1-1 fournit une répartition secondaire des appels basée sur la norme NFPA 1221 ;

CONSIDÉRANT que la présente démarche est effectuée en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Honoré et les municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-D'Otis, Ferland-et-Boilleau, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Larouche, Bégin, Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord et la MRC du Fjord-du-Saguenay désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente pour le dépôt d'un appel d'offres commun ;

- CONSIDÉRANT** que le projet d'entente pour le dépôt d'un appel d'offres commun soumis prévoit la délégation du pouvoir à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de présenter une demande d'appel d'offres durant l'année 2017 et que l'acceptation d'une soumission par la MRC du Fjord-du-Saguenay liera les parties signataires de cette entente envers le soumissionnaire retenu ;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder avec un appel d'offres commun afin de conclure une entente de services avec un centre d'urgence 9-1-1 ;
- CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Honoré et les municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-D'Otis, Ferland-et-Boilleau, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Larouche, Bégin, Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord désirent déléguer leurs pouvoirs à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de présenter l'appel d'offres.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau :

- autorise la MRC du Fjord-du-Saguenay à procéder à l'appel d'offres commun et de conclure une entente de services avec le centre d'urgence 9-1-1 ;
- et autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon et/ou Mme le maire Catherine Morissette à signer l'entente pour le dépôt d'un appel d'offres commun – Centre d'urgence 9-1-1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

278-2017

Formation – Pompiers – Demande d'aide financière.

- CONSIDÉRANT** que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;
- CONSIDÉRANT** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau prévoit les formations suivantes au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

- Municipalité de Saint-David-de-Falardeau
Estimation des besoins :

Cours	Nombre de candidats
- Pompier I	2
- Autosauvetage	3
- Opérateur d'autopompe	6

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit transmettre via la MRC du Fjord-du-Saguenay sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau présente une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

279-2017

Demande de dérogation mineure – Municipalité de Saint-David-de-Falardeau – Lot 17-1, Rang 2 est, Canton de Falardeau – Intersection Saint-David / du Chalet - Position finale – 6087-00-3713.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 25 septembre 2017 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau visant à permettre sur le lot 17-1, Rang 2 est, Canton de Falardeau, la construction d'un bâtiment commercial à 3 mètres de la ligne latérale ouest et une somme des marges latérales de 6.6 mètres, alors que la norme demande une marge latérale de 5 mètres et une somme de marges de 11 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 26-2017 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 256-2017 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, en permettant la construction d'un bâtiment commercial à 3 mètres de la ligne latérale ouest et une somme des marges latérales de 6.6 mètres, alors que la norme demande une marge latérale de 5 mètres et une somme de marges de 11 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Correspondance.

- 1)** Le 28 septembre 2017, l'Association pulmonaire du Québec, Santé Canada, le ministère de la Santé et des Services sociaux et la ville de Mont-Saint-Hilaire, invitent la Municipalité à joindre la Campagne *Municipalités contre le radon*.

- 2)** Le 2 octobre 2017, M. Mario Lalancette, propriétaire dans le 13^e chemin du lac Sébastien, demandant à la Municipalité que des travaux de corrections de chemins soient effectués dans le 13^e chemin du lac Sébastien et à l'intersection de ce chemin et du 4^e Rang.
- 3)** Le 11 octobre 2017, M. Marc Tremblay, du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, informant la Municipalité que les documents relatifs à ce programme sont maintenant disponibles et que la date butoir est le 24 novembre 2017.
- 4)** Le 11 octobre 2017, Mme Sophie Bolduc, du Réseau biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean, informant la Municipalité que le dépôt de volumes et autres biens culturels à la Bibliothèque de Saint-David-de-Falardeau d'une valeur estimée de 138 105 \$ a été fait et que le taux de cotisation pour l'année 2018 a été fixé à 3,65 \$ par habitant.
- 5)** Le 13 octobre 2017, M. Vincent Gagnon, de Forum social régional, sollicitant un appui financier de la Municipalité pour aider à la réalisation du projet Kratos.
- 6)** Le 17 octobre 2017, les membres de l'Âge d'or de Saint-David, demandant à la Municipalité de procéder à un rafraîchissement de la salle de l'âge d'or et à l'installation d'une plaque d'identification.
- 7)** Le 19 octobre 2017, M. Bruno Lavoie, coordonnateur aux affaires juridiques et au développement pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité une résolution relative à l'appel de candidatures pour deux représentants au sein du conseil de l'Office municipal d'habitation de Saguenay.
- 8)** Le 19 octobre 2017, M. Jean-François Provençal, chef de cabinet et secrétaire particulier pour l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, invitant la Municipalité à transmettre des candidatures dans le cadre du programme de Distinctions honorifiques pour les aînés.
- 9)** Le 19 octobre 2017, Mmes Mary Savard et Kim Boulianne, demandant à la Municipalité l'entretien annuel du nouveau chemin menant à leur propriété située au 218, 4^e chemin du Bras-du-Nord ainsi que la cueillette des ordures.
- 10)** Le 20 octobre 2017, M. Bruno Lavoie, secrétaire-trésorier adjoint pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité, copie du règlement numéro 17-377 ayant pour objet la prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des déchets et des matières recyclables provenant des unités d'occupation résidentielle, institutionnelle, commerciale et industrielle sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- 11)** Le 20 octobre 2017, M. Bruno Lavoie, coordonnateur aux affaires juridiques et au développement pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité, copie du projet de règlement numéro 17-376 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de rendre applicable la décision rendue par le CPTAQ (dossier 405783) qui ordonne l'exclusion de la zone agricole de certains lots dans la municipalité de Petit-Saguenay.

- 12)** Le 23 octobre 2017, Mme Annie Émond, de la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité copie d'une correspondance adressée à M. Martin Simard, du 838, 16^e chemin du lac Sébastien, relative à une autorisation d'installation d'une conduite d'eau.
- 13)** Le 24 octobre 2017, Mme Suzie Gauthier, fondatrice du Festival Gymkhana de Falardeau, témoignant sa reconnaissance à la Municipalité pour son implication à l'édition 2017 du festival et espérant sa collaboration pour l'édition 2018.
- 14)** Le 26 octobre 2017, M. Claude Mercier, président du Comité de pêche blanche du lac Lamothe de Falardeau, sollicitant l'aide de la Municipalité pour trouver une solution pour l'entretien de la glace pour la saison 2017-2018 de la pêche blanche.
- 15)** Le 26 octobre 2017, l'Association des propriétaires du lac des Cèdres, transmettant à la Municipalité une pétition demandant de se prévaloir du règlement municipal d'amélioration de chemin 50/50, pour procéder à la mise en place d'un nouveau pont autour du lac.
- 16)** Le 26 octobre 2017, M. Éric Tremblay, président du Tournoi interrégional de hockey mineur Saint-Ambroise et Falardeau, sollicitant un appui financier de la Municipalité pour aider à l'organisation de la 38^e édition du tournoi interrégional de hockey mineur qui se tiendra du 1^{er} au 4 mars et du 8 au 11 mars 2018.
- 17)** Le 27 octobre 2017, Mme Lana Lapointe, dirigeante d'agence pour Via Capitale Saguenay-Lac-Saint-Jean, invitant la Municipalité à se procurer des billets pour le spectacle de Grégory Charles au profit de la Grande Guignolée des Médias. Coût : 50\$/billet.
- 18)** Le 30 octobre 2017, M. Michel Côté, locataire d'un terrain au camping Oasis en été 2017, transmettant à la Municipalité copie d'une correspondance adressée à Mme Caroline Boies, responsable du Camping municipal, dans laquelle une demande lui est faite à l'effet de lui octroyer un terrain pour la saison 2018 suite au non-renouvellement reçu du bail relativement à une situation conflictuelle survenue lors de la saison 2017.
- 19)** Le 30 octobre 2017, M. Gabriel Tremblay, bénévole pour les Grands feux d'artifice du village alpin du Valinouët, sollicitant un appui financier de la Municipalité pour aider à l'organisation de ce grand événement.
- 20)** Le 1^{er} novembre 2017, M. Bernard Guay, directeur au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec, transmettant à la Municipalité, des informations relatives à la proportion médiane et au facteur comparatif du rôle d'évaluation pour la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.

280-2017

Association des propriétaires du lac des Cèdres – Subvention – Reconstruction d'un pont.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à l'Association des propriétaires du lac des Cèdres une subvention relative à la reconstruction d'un pont équivalent à 20 % des taxes nettes de ce secteur pour un montant maximal de 3 300 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

281-2017

Tournoi interrégional St-Ambroise/Falardeau de hockey mineur – 38^e édition – Gratuité des glaces.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau confirme au Comité organisateur du Tournoi interrégional de hockey mineur Saint-Ambroise/Falardeau, la gratuité pour les heures de glace nécessaires à la tenue de ce tournoi du 1^{er} au 4 mars et du 9 au 11 mars 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

282-2017

Grands feux d'artifice du village alpin du Valinouët – Subvention.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse 1 500 \$ en janvier 2018 à l'Association des propriétaires du village alpin afin d'aider au financement des Feux d'artifice du 31 décembre 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Motion de félicitations – MM. Lucien Fillion et Gilles Bilodeau.

Mme le maire Catherine Morissette présente en son nom personnel et aux noms des membres du conseil municipal, une motion de félicitations à l'intention de MM. Lucien Fillion et Gilles Bilodeau pour leur travail effectué à titre de conseiller au cours des dernières années, soit :

- | | |
|-------------------|-----------|
| ➤ Lucien Fillion | 3 mandats |
| ➤ Gilles Bilodeau | 1 mandat |

283-2017

Réseau Biblio Saguenay-Lac-Saint-Jean – Politique d'abonnement – Désaccord.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau avise le Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean qu'elle approuve la nouvelle Politique d'abonnement et de prêt de documents mais qu'elle est en désaccord quant à la distinction entre la tarification pour les *résidents* et les *non-résidents* et que par conséquent, elle continuera d'offrir gratuitement le service sans distinction de tarification. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

284-2017

Office municipal d'habitation de Saguenay – Corrections – Sécurité.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau informe l'Office municipal d'habitation de Saguenay que des lacunes aux équipements d'éclairage d'urgence du Domaine-des-Pins ont été constatées lors de récentes interruptions prolongées d'électricité ; que certains travaux de corrections soient effectués afin d'éviter la répétition de telles situations et qu'une validation soit faite auprès des locataires de cette résidence pour personnes âgées lors de tels événements pour s'assurer de leur sécurité. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

285-2017

Comités – Nominations.

Liste des membres du conseil municipal - Représentants 2017-2018							
COMITÉS :	Nombre de représentants	Catherine Morissette Maire	Paul Pineault District 1	Sylvie Larouche District 2	Germain Grenon District 3	André Dufour District 4	Philippe Dufour District 5
Conseil administration - Pêche Blanche – CA	2		X		X		
Développement Falardeau - CA	3	X (resp.)			X		X
Comité de développement durable de Falardeau (CDDF)	1						X
Urbanisme	1				X (resp.)		
Loisirs et culture	1					X (resp.)	
Forêt	1		X (resp.)				
Finances	2			X		X	
Cadets	1		X				
Camping Oasis	2			X		X	
Transport Adapté	1						X
Dossier des Ainés – Maison des jeunes	1						X (resp.)
TOTAL	16	1	3	2	3	3	2

* Mme le maire est autorisée d'office à assister à tous les comités.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que les nominations mentionnées dans le tableau ci-dessus, soient et sont acceptées. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

286-2017

Acceptation des comptes – Au 13 novembre 2017.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

34433 - Gagné, Normand M./Defoy, Julie Mme	662,10 \$
34434 - Bell Canada	1 412,70
34435 - Bell mobilité pagette	150,65
34436 - Capitale gestion financière	24,96
34437 - Corps de cadets 2864	250,00
34438 - Enseignes Néon Otis inc.	1 899,85
34439 - Fibrose kystique Canada	100,00
34440 - Fondation mère Françoise Simard	200,00

34441 -	Fonds non publics – Régiment du Saguenay	180,00
34442 -	Hydro-Québec	9 688,13
34443 -	Ministre des finances	635,00
34444 -	Morin, Valérie Mme	1 980,00
34445 -	SSQ, Société d'assurance-vie inc.	7 720,86
34446 -	Cormier, Marie-Josée Mme/Tremblay	482,77
34447 -	Morin,Valérie Mme	500,00
34448 -	Buckell, Antonin M./Simard, Hélène Mme	361,69
34449 -	Petit, Serge M./Tremblay, Christiane Mme	80,06
34450 -	Bell mobilité inc.	432,44
34451 -	Harvey, Sabrina Mme	229,94
34452 -	Hydro-Québec	6 301,25
34453 -	Association des propriétaires de Rivière Valin	1 000,00
34454 -	Comptoir multi-service	5 140,00
34455 -	Développement Falardeau	29 000,00
34456 -	Éduexpert inc.	12 739,23
34457 -	Fabrique St-David-Falardeau	200,00
34458 -	Fondation Lynda Gauthier	500,00
34459 -	Groupe d'action communautaire	1 373,95
34460 -	Hydro-Québec	8 701,89
34461 -	Olympe	1 244,03
34462 -	Regroupement au coin des pêcheurs	500,00
34463 -	Bélanger, Linda Mme	11,00
34464 -	Gagnon, Martin M.	3,00
34465 -	Gervais, Bertrand M.	171,28
34466 -	Hydro-Québec	1 658,36
34467 -	Hydro-Québec	165,56
34468 -	Vidéotron S.E.N.C.	212,50
34469 -	Norda Stelo	1 230,23
34470 -	Fondation de ma vie	100,00
34471 -	Hydro-Québec	2 537,25
34472 -	Marier, Myriam Mme	18,00
34473 -	Société d'alzheimer de la Sagamie	100,00
34474 -	Société canadienne du cancer	100,00
34475 -	Vidéotron S.E.N.C.	211,12
34476 -	Bell Canada	1 411,29
34477 -	Bibliothèque municipale – Petite caisse	106,60
34478 -	Capitale gestion financière	24,96
34479 -	Hydro-Québec	5 544,87
34480 -	Ministère du Revenu du Québec	21 992,61
34481 -	Municipalité de Falardeau	276,72
34482 -	Potvin, Nicolas M.	140,00
34483 -	Receveur général du Canada	8 621,86
34484 -	SSQ, Société d'assurance-vie inc.	7 740,40
34485 -	Bétonnières d'Arvida inc.	7 683,24
34486 -	Maison marchand fleuristes	124,17
34487 -	Hydro-Québec	6 278,01
34488 -	Hydro-Québec	1 324,51
34489 -	Lapointe, Marie-Claude Mme	192,19
34490 -	9190-0738 Québec inc.	3 363,02
34491 -	ADT Canada inc.	75,71
34492 -	Affutage Munger	275,94
34493 -	Allard, Francine Mme	392,51
34494 -	A. Potvin électronique	96,29
34495 -	Archambault	550,73
34496 -	Bell média inc.	3 329,68

34497 -	Bell mobilité pagette	150,65
34498 -	Bétonnières d'Arvida inc.	1 152,05
34499 -	Blackburn et Blackburn inc.	566,73
34500 -	Buffet sans souci	57,48
34501 -	Camions avantage	4 755,66
34502 -	Annulé	0,00
34503 -	Centre du Bricoleur (Le)	795,66
34504 -	Cimco réfrigération	3 207,70
34505 -	Comité de la pêche blanche	7 500,00
34506 -	Communications Télésignal inc.	199,30
34507 -	Construction J.R. Savard	19 410,58
34508 -	Dépanneur J.E.M.	89,85
34509 -	Annulé	0,00
34510 -	Annulé	0,00
34511 -	Annulé	0,00
34512 -	Annulé	0,00
34513 -	Dépanneur St-David enr.	5 411,84
34514 -	Desbiens, Josée Mme	270,00
34515 -	Devicom	60,36
34516 -	Distribution sports loisirs G.P. inc.	276,75
34517 -	Duchesne, Gaston, entrepreneur	4 741,28
34518 -	Dufour, Jean-Marc M.	356,00
34519 -	E.J. Turcotte inc.	11 074,53
34520 -	Entreprise d'électricité Sirois inc.	1 634,94
34521 -	Les entreprises D.N.	125,59
34522 -	Enviromax inc.	2 609,94
34523 -	ETL électronique ltée	248,34
34527 -	Excavation Claude Larouche inc.	34 046,36
34528 -	Fitness l'entrepôt plus	99,93
34529 -	Fonds d'information sur le territoire	72,00
34530 -	Formules municipales	247,21
34531 -	Fortin, Jérémie M.	13,60
34532 -	Fourrière intermunicipale Saguenay inc.	149,47
34533 -	Fournitures de bureau M.S.	281,51
34534 -	Garda world	646,74
34535 -	Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	3 851,82
34536 -	Gauthier, Claude M.	727,80
34537 -	Gazon Savard inc.	41,39
34538 -	GCR pneus et services	82,21
34539 -	Gour-Mets (Le)	102,33
34540 -	Gromec inc.	158,82
34541 -	L'imprimeur	135,67
34542 -	Inter-lignes	27 624,45
34543 -	Javel Bois-Franc inc.	337,19
34544 -	Jean-Yves Bouchard, urbaniste	143,72
34545 -	Joe Johnson équipement inc.	760,84
34546 -	J. Sirois électrique inc.	252,92
34547 -	Laboratoires Environex	1 172,89
34548 -	Maltais, Lévis M.	3 539,08
34549 -	Marché Falardeau	257,19
34550 -	M.C.T. Pneus	689,84
34551 -	Migneault, Pierre-Luc M.	8,00
34552 -	Morin Énertech inc.	4 209,79
34553 -	Morissette, Catherine Mme	116,68
34554 -	MRC du Fjord-du-Saguenay	520,00
34555 -	Nutrinor	79,98

34556 - P.G. Solutions inc.	532,54
34557 - Pic construction co. Itée	262,49
34558 - Plourde, Manon Mme	130,00
34559 - Pneu mobile	400,11
34560 - Pompaiction Saguenay	783,56
34561 - Potvin, Nicolas M.	19,44
34562 - Potvin & Simard, asphalte inc.	3 327,15
34563 - Produits sanitaires Belley	241,11
34564 - Produits B.C.M. Itée	9 030,21
34565 - Produits sanitaires Lépine inc.	700,87
34566 - Le Progrès Dimanche, Le Quotidien	2 215,11
34567 - Quincaillerie Brideco Itée	260,95
34568 - Raymond Munger (1983) inc.	8 847,33
34569 - Sanidro inc.	5 244,04
34570 - Secuor inc.	58,60
34571 - Services d'éclairage R.M.	2 199,12
34572 - Services internet Sag-Lac Wimax inc.	390,70
34573 - Société canadienne des postes	3 397,82
34574 - Spécialités pneumatiques A.P.	73,99
34575 - Spécialités YG Itée	187,04
34576 - S.P.I. sécurité inc.	129,32
34577 - Station service Mercier et frères inc.	1 316,23
34578 - States chemical solutions ltd	169,59
34579 - Super Sagamie plus	422,00
34580 - Technoscience Saguenay-Lac-Saint-Jean	100,00
34581 - Télenet informatique inc.	26,56
34582 - Test-air (9271-9962 Québec inc.)	8 447,79
34583 - Transporteurs en vrac de Chicoutimi	8 062,18
34584 - Ultramar	458,97
34585 - Usinage Z.M.M. inc.	68,99
34586 - Valineige sa	3 670,61
34587 - Variétés L.C.R. inc.	371,37
34588 - Véolia water technologies Canada inc.	795,65

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

287-2017

Limite de vitesses – Section du chemin du 4^e Rang.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau abaisse la limite maximale de vitesse entre l'intersection du chemin de Price/4^e Rang et celle du 3^e chemin du lac Sébastien/4^e Rang de 80 km/h. à 50 km/h. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 49).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**